

droit européen d'ailleurs, mais aussi d'autres disciplines, a été commandée il y a une année par l'Office fédéral de l'éducation et de la science. Le groupement a institué un groupe de travail interne à l'administration, qui a analysé le problème sous un angle plus large que celui du droit, mais en imaginant la création d'un institut qui pourrait être multidisciplinaire sur les affaires européennes, c'est-à-dire, comme le disait M. Mühlemann, des dimensions économiques dans les échanges régionaux ou interétatiques, des dimensions politiques en *politologie*, par exemple, et évidemment des dimensions sur la base des études de droit, qui existent déjà dans les universités.

Le groupe de travail conclut en fait à la nécessité d'un tel institut dont le rôle principal serait celui de la recherche d'une politique générale en matière européenne. Le Département de l'intérieur va concrétiser ces propositions et vous recevrez des informations.

Enfin, pour rassurer encore ceux qui posent beaucoup de questions, les derniers documents qui sont à notre disposition datent d'il y a quelques jours. Ce sont des notes internes au Département de l'intérieur et établies par le Groupement de la science et de la recherche, qui précisent bien qu'il ne s'agira pas de créer une université suisse chargée des problèmes européens mais de créer, dans une université existante ou dans plusieurs d'entre elles mais avec un office de coordination, des modalités permettant précisément de traiter l'ensemble des problèmes européens dans plusieurs disciplines.

Abstimmung – Vote

Für Ueberweisung des Postulates
Dagegen

68 Stimmen
25 Stimmen

90.793

Interpellation Loeb François Besuch des Dalai Lama in der Schweiz Visite en Suisse du Dalai-Lama

Diskussion – Discussion

Siehe Jahrgang 1990, Seite 2474 – Voir année 1990, page 2474

Loeb François: Die Interpellation stammt vom 3. Oktober 1990; es hat also etwas Geduld gebraucht, bis es zur Diskussion gekommen ist. Letzthin habe ich einen schönen Spruch gehört: «Lieber Gott, gib mir Geduld, aber etwas schnell.» Hier war es nicht notwendig, dieses Tempo zu haben. Ich möchte dem Bundesrat recht herzlich danken, dass er den Dalai Lama in der Zwischenzeit empfangen hat. Ihnen, liebe Kolleginnen und Kollegen, möchte ich danken, dass Sie diese Interpellation und die Fragen des tibetischen Volkes unterstützt haben. Hier noch eine Bitte an Herrn Bundespräsident Felber: Der Dalai Lama möchte sich sehr gerne nach Tibet begeben, möchte mit seiner Bevölkerung sprechen, möchte sich dort frei bewegen können. Es wäre ein grosses Anliegen erfüllt, wenn Sie, Herr Bundespräsident, bei den chinesischen Behörden dafür sorgen, die Bitte vortragen könnten, dass der Dalai Lama eingeladen würde, dass es ihm ermöglicht würde, nach Tibet zu gehen. Er ist einer der friedliebendsten Menschen auf dieser Erde. Ich finde, dass es an der Zeit ist, dass ein Dialog stattfindet.

Ich möchte Ihnen recht herzlich danken, wenn Sie diese Bitte unterstützen und die nötigen Schritte bei den chinesischen Behörden unternehmen.

90.957

Interpellation Spielmann Friedensprozess auf den Philippinen Processus de paix aux Philippines

Wortlaut der Interpellation vom 13. Dezember 1990

Auf den Philippinen ist seit kurzer Zeit zwischen den verschiedenen Machtgruppen ein Friedensprozess in Gang gekommen. Die zwei am Bürgerkrieg beteiligten Parteien haben die Initiative ergriffen, um für die sozialen und wirtschaftlichen Probleme eine Lösung auszuhandeln. Sie haben gleichzeitig im Hinblick auf den Abschluss eines Abkommens zur Bewältigung der nationalen Probleme Verhandlungen aufgenommen und sich gegenseitig verpflichtet, die Menschenrechte gemäss der Konvention von Genf und der sie betreffenden Protokolle zu achten.

Die Eröffnung dieses Dialoges gibt berechnete Hoffnung auf einen Frieden, der es dem philippinischen Volk endlich erlauben würde, Vereinbarungen über die politischen sowie verfassungs- und wahlrechtlichen Reformen einen entscheidenden Schritt näherzukommen.

Ich ersuche den Bundesrat, seine Guten Dienste anzubieten, um die Verhandlungen zwischen der philippinischen Regierung und der Nationalen Front zu erleichtern.

Texte de l'interpellation du 13 décembre 1990

Un processus de paix vient de débiter aux Philippines entre les différentes forces en présence. Les deux parties engagées dans la guerre civile ont pris l'initiative de rechercher une solution négociée aux problèmes socio-économiques. Elles ont simultanément entamé des pourparlers en vue de négocier un accord réglant les problèmes nationaux et se sont engagées mutuellement à respecter les droits humains de la convention de Genève et des protocoles y relatifs.

Cette amorce de dialogue ouvre un réel espoir de paix qui peut enfin permettre au peuple des Philippines de franchir une étape décisive vers des accords concernant les réformes politiques, constitutionnelles et électorales.

Je demande au Conseil fédéral d'offrir ses bons offices pour faciliter le déroulement des négociations entre le gouvernement et le front national des Philippines.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Keine – Aucun

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

L'auteur renonce au développement et demande une réponse écrite.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates

vom 13. Februar 1991

Rapport écrit du Conseil fédéral
du 13 février 1991

Dans des conditions de conflit interne semblables à celles qui caractérisent présentement les Philippines, une offre de bons offices telle que la propose l'auteur de l'interpellation pourrait être considérée comme une immixtion dans les affaires intérieures de l'Etat concerné. Cela pourrait altérer l'objectif même des bons offices en question. Une telle démarche et donc actuellement prématurée.

Il en irait tout différemment dès l'instant où les protagonistes sollicitaient les bons offices de la Suisse. Une telle demande n'a jusqu'à présent pas été formulée. En outre et selon les informations dont dispose le Conseil fédéral, le gouvernement et les groupes d'opposition maintiennent depuis quelque temps une certaine forme de dialogue.

Präsident: Der Interpellant ist von der Antwort des Bundesrates befriedigt.

Interpellation Spielmann Friedensprozess auf den Philippinen

Interpellation Spielmann Processus de paix aux Philippines

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	02
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	90.957
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.03.1992 - 08:00
Date	
Data	
Seite	273-273
Page	
Pagina	
Ref. No	20 020 966

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.